

ELECTIONS CAP 2011 : Les enjeux

Le renouvellement des *Commissions Administratives Paritaires (CAP)* et le premier scrutin du *Comité Technique (CT)* sont simultanés. Le résultat du vote au CT constituera désormais la mesure de la représentativité syndicale pour les autres instances. Pour autant, la participation à l'élection des CAP demeure importante :

En votant aux CAP, vous exprimerez votre intérêt pour la **défense de vos droits et la sauvegarde du statut de titulaire**, mis à mal par la politique gouvernementale.

En votant pour la liste SUD, vous refuserez l'explosion de la précarité au CNRS, la sous-traitance comme recours à la pénurie de postes, la dégradation des conditions de travail, avec la mise sous pression permanente des personnes et des équipes, et son cortège de menaces, procédures et recours...

Vous manifesterez votre appui à l'action menée durant notre premier mandat, centrée sur :

- **L'exigence d'une transparence dans la gestion du statut**, ce qui débute par l'information de chacun-e sur le travail de ces instances, un réel accès de tous à la mobilité sur les postes vacants, mais aussi, par exemple, un calendrier de gestion permettant à chaque agent de bien juger de la date de son départ en retraite.
- **La prise en compte de toute l'activité professionnelle antérieure** dans les dossiers de promotions des agents, ce qui débute par la mise à disposition de données exhaustives.
- **Une défense des agents, et de leur mission, sans compromission ni « arrangements »**. L'exigence du respect absolu des droits des agents, de tous les agents.

Votez SUD-Recherche EPST à ces CAP et au Comité Technique pour nous permettre de poursuivre et d'amplifier notre action.

DEFENDONS et AMELIORONS LE STATUT DE TITULAIRE Pour nos carrières et pour la recherche !

STOP à la PRECARITE :
Un emploi stable pour tous les personnels
Des Postes de Titulaires pour la RECHERCHE PUBLIQUE !



Seul l'emploi stable permet d'assurer la pérennité de la recherche. Cette appartenance à la fonction publique n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individus, que celle-ci soit thématique, géographique, ou de corps de rattachement. Si la recherche sur « projets » se développe (échelon européen, ...), ce que nous combattons par ailleurs, pourquoi l'emploi stable sur statut de titulaire ne pourrait-il y répondre ?

Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire est compatible avec une vraie indépendance. C'est un préalable pour répondre à la demande « *d'expertise scientifique indépendante* » désormais sollicitée de toutes parts, notamment après le scandale du Médiateur.

Pas de recherche durable sans emplois durables !

Un salaire et une évolution de carrière motivants ...



... et pas de miroir aux alouettes !



Un réel droit à la mobilité choisie, l'accès à la formation permanente, de bonnes conditions de travail pour tous et une recherche publique efficace et indépendante

Aidez-nous à développer la mobilisation unitaire
à la hauteur des attaques !

SOLIDAIRES dans un monde de brutes !
VOTEZ SUD-Recherche EPST

NOS REVENDICATIONS

L'attractivité des métiers de la recherche suppose une refonte des carrières, avec :

- Une politique de recrutement basée sur l'adéquation aux postes pour limiter les sur-diplômés ; le maintien du recrutement d'agents sans diplôme.
- La revalorisation des débuts de carrière, avec la prise en compte lors du recrutement des périodes d'activité de niveau équivalent, tant dans le privé que dans le public.
- Des carrières décentes pour tous, la fin des blocages en bout de grille, l'intégration des primes au salaire et la fin de l'individualisation des rémunérations, et l'amélioration du niveau de vie tout en réduisant les disparités entre corps.
- La reconnaissance des qualifications réelles, par un plan de reclassement.

L'année de stage doit être considérée comme une période d'adaptation de la nouvelle recrue à son environnement de travail avec accès à des formations complémentaires... et non comme une mise à l'épreuve !

Face à l'explosion du nombre de post-doctorants, chercheurs en CDD, **nous revendiquons un recrutement sur poste statutaire des jeunes chercheurs au plus près de la thèse.**

Pour les chercheurs, les CAP sont consultées obligatoirement sur les prolongations de stage, les licenciements en fin de stage ou pour insuffisance professionnelle et les mutations dans l'intérêt de la recherche. Par dérogation, les CAP des chercheurs ne sont pas consultées sur les domaines qui relèvent de l'évaluation assurée par les sections du Comité National de la Recherche Scientifique. Pour autant, **nous réclamons que la CAP puisse être mise au courant des problèmes rencontrés par les agents suffisamment tôt afin de ne pas se retrouver face à des situations totalement dégradées et irréversibles.**

NOS ENGAGEMENTS

Nos élus s'engagent pour :

- **L'équité et la solidarité entre tous les agents** : en se comportant en véritables représentants de tout le personnel, pas seulement de dossiers « signalés ». Ils n'ont rien à attendre de la direction et refusent que l'avenir d'un individu dépende de considérations gestionnaires ou comptables.

- **La défense du personnel** : les CAP sont consultées pour les sanctions disciplinaires relevant des 2, 3 et 4èmes groupes (de la radiation du tableau d'avancement jusqu'à la révocation). **Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives à des solutions hiérarchiques.** Dans la défense des cas individuels, nous mettons en évidence la situation concrète de l'agent dans son environnement hiérarchique et social, et tentons de démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.

- Vos élu/es ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais **présents à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière.** A tout moment, chacun d'entre vous peut les interpeller, entre autre lorsque le supérieur hiérarchique vous refuse certains droits (travail à temps partiel, formation permanente, congé pour la formation syndicale...).

- **La transparence et l'information de tous** : l'existence de représentants attentifs à la défense des personnels oblige l'administration à débattre de ses critères d'attribution des promotions ou à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentants s'engagent à rendre publics tous les abus dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

- Certains représentants de la CAP siègent en **commission de réforme.** Celle-ci statue sur les questions de reconnaissance d'accident du travail, de maladie professionnelle, sur l'attribution de taux d'incapacité professionnelle... Notre souci commun avec les autres élus est d'être au plus près des agents, afin de défendre au mieux leurs intérêts. Face à une administration parfois arc-boutée sur des règles communes à l'ensemble de la fonction publique, nous devons faire valoir les spécificités de nos métiers, en termes de risques notamment, en coopération étroite avec nos représentants dans les CHSCT. En parallèle, avec Solidaires Fonction Publique nous continuerons à œuvrer pour faire évoluer ces règles. Un des enjeux majeurs pour les années qui viennent sera de **faire reconnaître la souffrance au travail comme cause probable de certaines pathologies ou d'accidents.**

**SOLIDAIRES DANS CE MONDE DE BRUTES !
VOTEZ pour les candidats SUD-RECHERCHE EPST !**

1- Janique GUIRAMAND	5- Sébastien ZAMITH
2- Emmanuel GANGLER	6- Dror WARSCHAWSKY
3- Corinne BERAT	7- Frédéric PIRON
4- Gérard DURAND	8- Nathalie FROMIN